

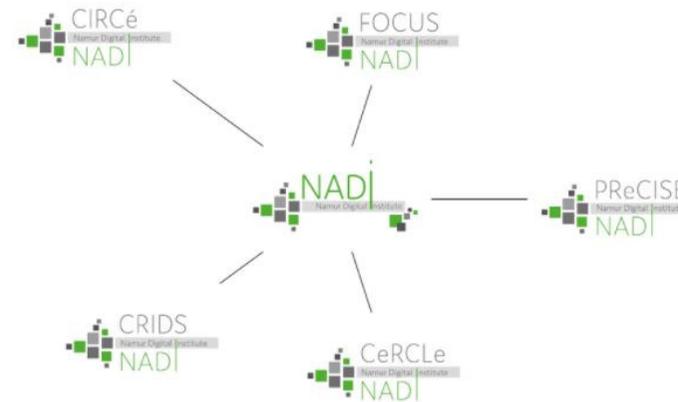
2 décembre 2021

Événement OpEnAgro4.1

Aspects juridiques liés aux données agricoles



CRIDS-NaDI



<https://www.crids.eu/>

<https://nadi.unamur.be/>

Les données, source de pouvoir pour les petits exploitants agricoles ?

FOTEINI ZAMPATI | 26 SEPTEMBRE 2019

Cette page en: Français | English



Source : <https://blogs.worldbank.org/fr/opendata/les-donnees-source-de-pouvoir-pour-les-petits-exploitants-agricoles>

Menu Recherche



PERSPECTIVES AGRICOLES

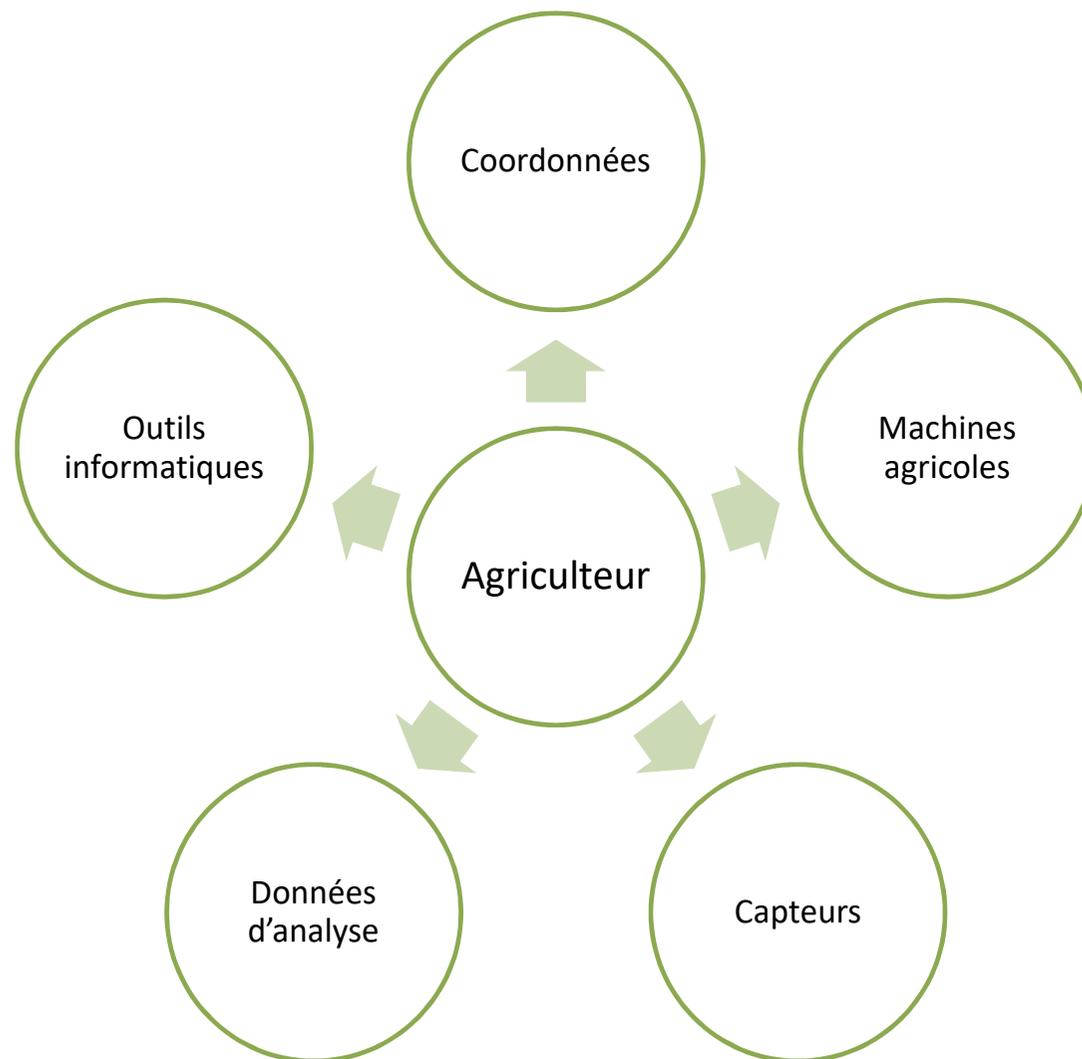
LE MAGAZINE DE RÉFÉRENCE DU CONSEIL AGRICOLE

CÉRÉALES À PAILLE MAÏS/SORGHO POMME DE TERRE FOURRAGES COUVERTS LIN TABAC OLEOPROTEAGINEUX

La plupart des données agricoles d'intérêt pour la recherche entrant dans le champ du RGPD, il y a lieu de proposer des solutions pour maîtriser le risque juridique lié à leur exploitation. Il est ainsi possible d'anonymiser les données afin de les valoriser. Si l'accès à des données non anonymisées est nécessaire, il faut, pour respecter les obligations réglementaires et les principes des chartes, demander le consentement de la personne concernée.



Source : <https://www.perspectives-agricoles.com/chaine-de-confiance-des-donnees-partagees-en-transparence-et-securite-@/view-3737-arvarticlepa.html>



Données à caractère personnel ?

Toute information

- Pas de distinction entre les informations
- Données privées
- Données professionnelles
- Données publiques

Personne physique

Exclusion des personnes morales

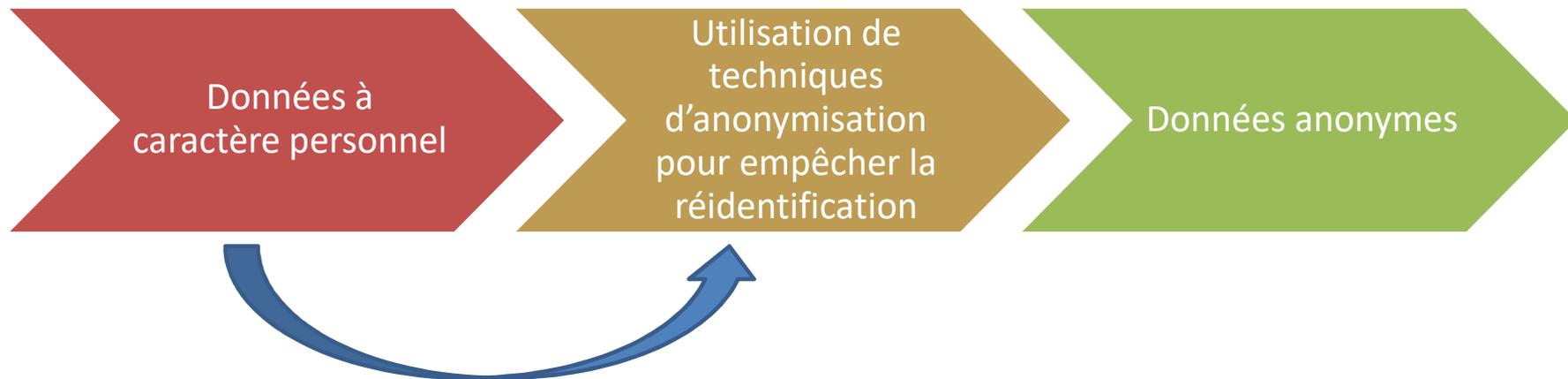
- Dans son milieu familial ou professionnel

Identifiée ou identifiable

- Identification directe ou indirecte

- Vigilance envers le croisement d'informations possible

Anonymisation



Attention. Le processus d'anonymisation est un traitement de DACP au sens du RGPD

Pseudonymisation



- Les informations complémentaires à l'identification doivent être sécurisées et séparées des données pseudonymisées.

Conséquence : une protection renforcée

➤ Privacy by design

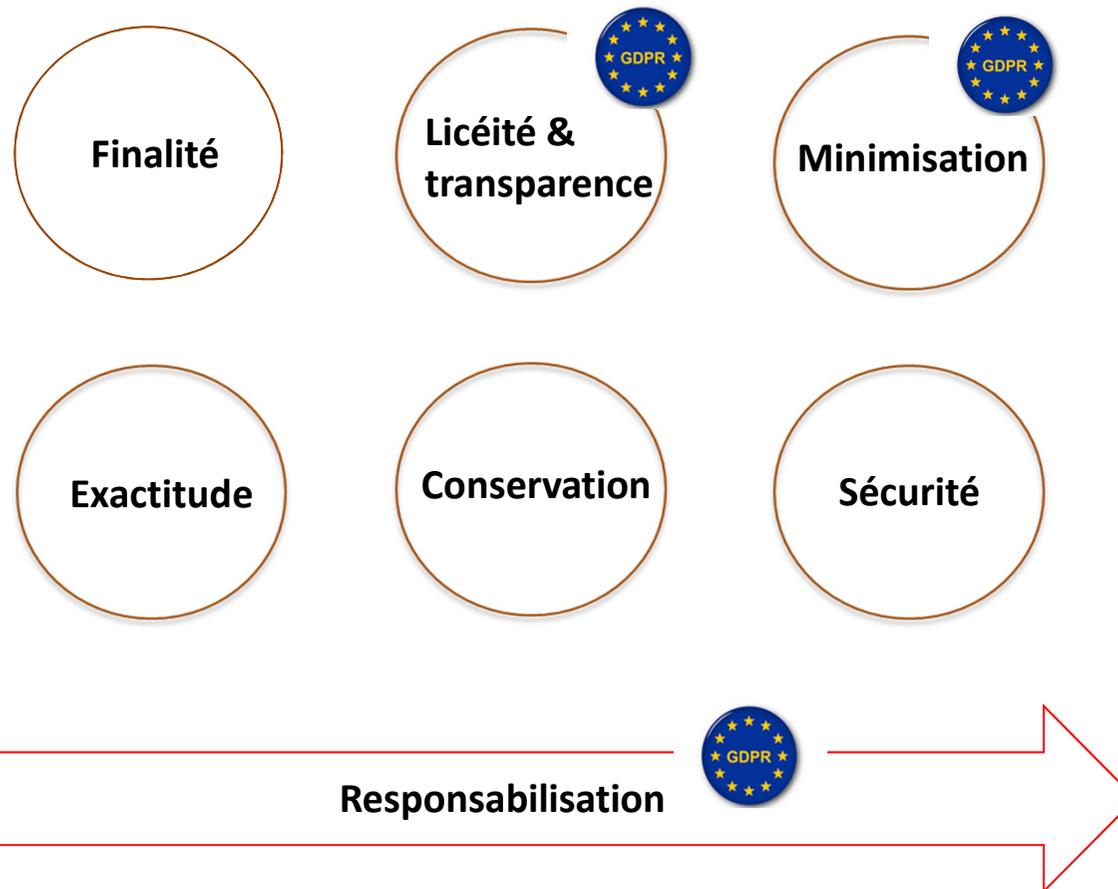
Prendre une approche protectrice des données à caractère personnel dès le départ

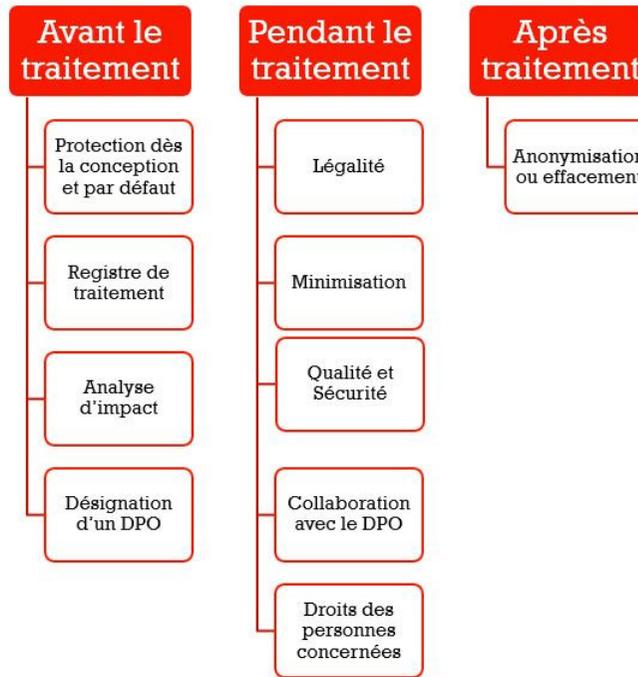
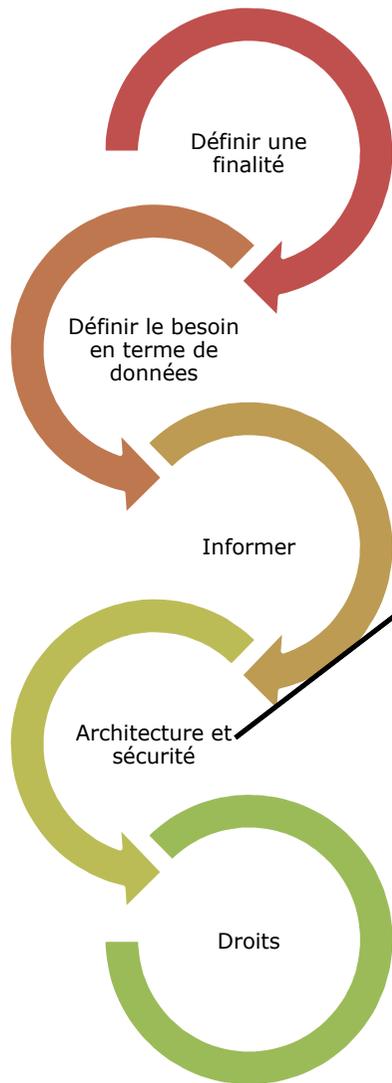
Exemple : pseudonymisation

➤ Protection des données par défaut (Privacy by default)

Mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir que, *par défaut*, seules les informations qui sont nécessaires au regard de chaque finalité spécifique du traitement sont traitées.

Principes de traitement





Importance du rôle des agriculteurs

Droits des personnes concernées

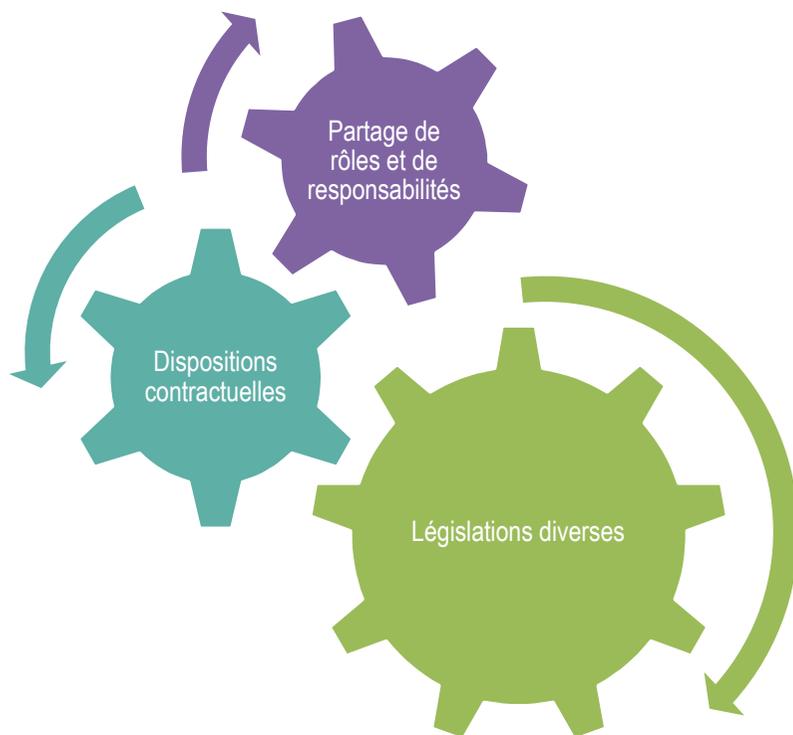
- 8 droits pour un contrôle des activités

Droit
d'information

Droit
d'opposition



Conclusion

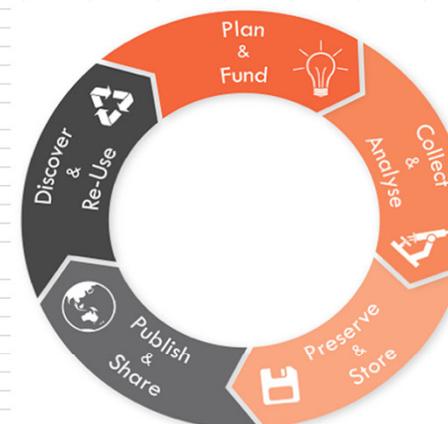


- Adopter les bonnes pratiques dès la collecte d'une information
- Responsabilisation de tous les acteurs dans la chaîne de traitement de l'information
- Questions-clés lors de la mise en place d'un projet

Exemple : le Plan de gestion des données

- Compilation des informations

Nom du champ	Descriptif du champ
En-tête	
Version du plan, date	
Date de la première version	
1 - Informations sur le projet	
Renseignements administratifs sur le projet auquel le plan est lié, présentation et description succincte.	
Identifiant de l'appel à projets	
Thématique	
Référence de la convention de financement	
Programme de recherche	Précise le programme de l'appel à projets.
Acronyme du projet	
Titre du projet	
Objectifs du projet	Description de la nature du projet, ses objectifs et son déroulement. Permet de comprendre le contexte et les types de données qui seront produites ou collectées au cours du projet.
Mots-clés du projet	Reprendre les mots-clés de la proposition.
Coordinateur/Bénéficiaire	Nom de l'institution, tel qu'il est connu par le financeur.
Responsable scientifique du projet	Nom, prénom et mail.
Affiliation et unité de rattachement du responsable scientifique	Unité de rattachement du coordinateur du projet.
2- Responsabilité des données	
Identification de la ou des personne(s) qui seront en charge de la mise en œuvre et de la mise à jour du plan tout au long du projet, ainsi que la propriété intellectuelle des données liées au projet de recherche.	
Nom du responsable de la gestion des données au cours du projet de recherche	Le responsable du plan de gestion de données est impliqué dans le pilotage du projet de sa création à son aboutissement. Il est responsable du plan de gestion, de sa rédaction, de son suivi et de son éventuelle modification au cours du projet de recherche. Il peut être différent du responsable scientifique. Dans le cas d'un projet associant des partenaires sur d'autres sites ou dans d'autres institutions, les responsabilités entre les partenaires doivent être précisées ici.
Propriété des données	A qui appartiennent les données produites et/ou réutilisées ? Quels droits régissent les bases de données et leurs contenus ? Comment se répartit la propriété intellectuelle sur les données ? etc. La propriété des données est généralement fixée par l'accord de consortium définissant le rôle des partenaires du projet. La négociation des termes de l'accord en amont du projet et du plan est essentielle car elle conditionne en partie les modalités de partage et de dissémination ultérieures des données.
3 - Ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan	
Estimation des compétences nécessaires à la mise en œuvre du plan : gestion, curation (sélection, nettoyage, normalisation et enrichissement des données), conservation à long terme et les coûts associés.	



Cycle de vie des données
Source: University of Sydney

Cadre juridique complexe

Source: B. Van Asbroeck, J. Debussche & J. César, *White Paper: Building the European Data Economy – Data Ownership*, Bird & Bird, 1^{er} janvier 2017, p.123

Data sharing obligations (non-exhaustive)	Transport		<ul style="list-style-type: none"> Intelligent Transport Systems (ITS) Directive 2010/40/EU 	
	Spatial		<ul style="list-style-type: none"> INSPIRE Directive 2007/2/EC 	
	Life Sciences	Financial services		<ul style="list-style-type: none"> PRIPs Regulation No 1286/2014 Solvency II Directive 2009/138/EC MIFID II Directive 2014/65/EU MIFIR Regulation (EU) No 600/2014
		Environment		<ul style="list-style-type: none"> Plant Protection Products Directive 2003/4/EC Public Access to Environmental Information Directive 2003/4/EC
		Pharmaceuticals		<ul style="list-style-type: none"> Medicinal Products Directive 2001/83/EC
	Chemicals		<ul style="list-style-type: none"> REACH Regulation (EC) No 1907/2006 	
	Energy & Utilities		<ul style="list-style-type: none"> Directive for Internal Market in Electricity 2009/72/EC Directive for Internal Market in Natural Gas 2009/73/EC Energy Labelling Directive 2010/30/EU Energy Efficiency Directive 2012/27/EU 	
	Automotive		<ul style="list-style-type: none"> Vehicles Emissions Regulation (EC) No 715/2007 Car Labelling Directive 1999/94/EC 	
	Food		<ul style="list-style-type: none"> Food Information to Consumers Regulation (EU) No 1169/2011 	
	Aviation		<ul style="list-style-type: none"> Advance Passenger Information Directive 2004/82/EC Passenger Name Record Directive (EU) 2016/681 	
	Public sector		<ul style="list-style-type: none"> Article 15 of the TFEU (on transparency) Re-Use Directive 2003/98/EC 	
	Competition rights & obligations	Dominance & essential facilities		<ul style="list-style-type: none"> Article 102 TFEU Essential facilities doctrine and case-law of the CJEU
Merger & acquisitions			<ul style="list-style-type: none"> Merger Regulation (EC) No 139/2004 	
Agreements between undertakings			<ul style="list-style-type: none"> Article 101 TFEU Regulation on Licensing agreements for the transfer of technology (EU) No 316/2014 	
Individuals' rights	Consumer rights		<ul style="list-style-type: none"> Proposal for a Directive on contracts for the supply of digital content 	
	Privacy	e-Privacy		<ul style="list-style-type: none"> e-Privacy Directive 2002/58/EC
		Privacy (GDPR)		<ul style="list-style-type: none"> General Data Protection Regulation (EU) 2016/679
Ownership-like rights	Trade secrets		<ul style="list-style-type: none"> Trade Secrets Directive (EU) 2016/943 	
	Intellectual Property	Database rights		<ul style="list-style-type: none"> Database Directive 96/9/EC
		Copyright		<ul style="list-style-type: none"> InfoSoc Directive 2001/29/EC

Merci de votre attention !

